

consentir des prêts à l'industrie de la pêche de la province pour la modernisation et l'expansion de la flotte de pêche. A cette fin, elle accorde de l'aide financière à des taux d'intérêt raisonnables à des pêcheurs, à des associations de pêcheurs et à des entreprises ou sociétés de traitement du poisson pour leur permettre de construire des bateaux de pêche modernes, de financer d'importantes réparations et d'acheter des moteurs et du matériel.

La Direction de l'administration des prêts enquête sur les demandes de prêts, évalue la rentabilité économique du projet, garantit les prêts au moyen d'une assurance et de documents juridiques, tient les comptes et perçoit les remboursements. La Direction de la construction et de la réparation des bateaux étudie, inspecte, modifie et approuve les plans et devis des multiples types et classes de bâtiments de pêche financés par la Commission.

Depuis sa création, la Commission a consenti 2,928 prêts d'une valeur totale de plus de \$44.1 millions aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick. Les créances en cours s'établissaient à \$19.6 millions à la fin de mars 1974. Les prêts sont remboursables sur une période de cinq à huit ans pour la plupart des petits bateaux de pêche côtière. Dans le cas des grands chalutiers, le remboursement peut s'étaler sur une période de 15 ans et les versements sont établis en fonction du produit brut de la pêche. D'autres contrats prévoient des versements annuels sur une période de 15 ans. La plupart des nouveaux bateaux de pêche en construction pour les pêcheurs ou les entreprises de traitement du poisson de la province sont financés par la Commission. Celle-ci est également l'instrument d'exécution du programme d'aide financière d'Environnement Canada qui offre des fonds aux propriétaires de nouveaux bateaux de pêche qui ne peuvent prétendre aux subventions pour la construction de navires octroyées par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

La pêche sportive contribue sensiblement à l'économie de la province. La renommée mondiale de grandes rivières comme la Miramichi, la Restigouche et la Saint-Jean, où abonde le saumon de l'Atlantique, ce superbe gibier de pêche, attire chaque année des milliers de touristes. Seulement dans la Miramichi et ses tributaires, les pêcheurs à la ligne capturent jusqu'à 50,000 saumons par an. Beaucoup d'autres espèces sont aussi recherchées par les amateurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs qui viennent pêcher dans les centaines de cours d'eau et de lacs de la province.

Québec. La pêche commerciale occupe une grande place dans l'économie québécoise. La pêche constitue la principale industrie des Îles-de-la-Madeleine et de la zone inférieure de la côte nord et l'une des industries les plus importantes de la Gaspésie. En 1973, les pêcheurs du Québec ont débarqué 161 millions de livres de poissons, mollusques et crustacés. Ces prises leur ont rapporté \$12.9 millions et la valeur marchande du produit traité a atteint \$34.5 millions. Le chiffre a plus que doublé par rapport à celui d'il y a cinq ans (\$15.5 millions en 1968) et plus que quadruplé par rapport à celui de 1961 (\$7.6 millions). La pêche maritime emploie 5,000 pêcheurs, dont 1,500 sont des professionnels; en outre, environ 40 usines de traitement emploient 3,000 ouvriers. Les pêcheurs et les entrepreneurs de marine construisent et réparent des bateaux de pêche, ce qui fournit de l'emploi à l'industrie de la construction navale. La main-d'œuvre locale travaille à la construction et à l'entretien des diverses installations nécessaires pour l'entrée au bassin, la sécurité et le déchargement des bateaux, les services de confection de glace, les usines de congélation et les entrepôts.

En 1973, le sébaste (44.3%), la morue (24.4%) et le hareng (17.3%) constituaient 86% de la prise totale. Pour ce qui est de la valeur, la répartition était la suivante: morue, 28%; homard, 16%; sébaste, 28.7%; pétoncles, crabe et crevettes, 10%. La flotte de pêche maritime comprend 138 senneurs en bois ou en acier jaugeant entre 15 et 150 tonneaux et 3,205 bateaux de tous genres, dont 650 sont utilisés par des pêcheurs professionnels. Les subventions et les prêts accordés par le gouvernement en vue de moderniser la flotte maritime ont aidé à la construction de quatre senneurs d'acier de 130 pieds en 1972 et 1973 et à la construction d'une douzaine de dragueurs et de petits bâtiments côtiers. L'aide gouvernementale se présente sous forme de prêts pour la construction et la remise en état de bateaux, de subventions pour l'achat de caboteurs et d'engins de pêche, et d'aide technique diverse. Les subventions destinées à la construction de bateaux et à l'achat d'engins de pêche se sont élevées à \$1.5 million en 1973. Des prêts sans intérêts d'une valeur totale de \$2.9 millions ont été accordés pour la réparation de bateaux de pêche.

Dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, la Direction des pêches maritimes du ministère de l'Industrie et du Commerce a pour principal objectif d'accroître l'efficacité des